

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : [rosalie-savard-cssps-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/rosalie-savard-cssps-gouv-qc-ca)
<https://www.cadre21.org/membres/rosalie-savard-cssps-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2025-02-10 20:45:14

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, lors d'une dénonciation ou d'un signalement d'une situation de sextage de la part d'un élève, il est primordial de rencontrer cet élève de façon confidentielle afin d'obtenir davantage d'informations. Avec cet élève, il faut remplir la grille d'évaluation de l'incident afin d'obtenir des informations sur le contexte, la nature des gestes posés, les intentions derrière le geste posé ainsi que sur l'ampleur du partage. Ensuite, il faut rencontrer les autres élèves impliqués, tous de manière confidentielle et individuellement, afin de compléter le même questionnaire afin d'obtenir le meilleur portrait global de la situation. Il ne faut jamais demander à voir les photos ou vidéos ou permettre à un élève de nous les montrer. Puis, selon notre analyse des informations obtenues, il faut soit confisquer le téléphone et contacter le service de police lorsque l'on pense qu'il s'agit de photos intimes (ex: photos complètement nu) soit appliquer le protocole de l'établissement lorsque l'on pense qu'il ne s'agit pas d'une situation de Sexto, car on ne voit pas les parties génitales (ex: photo en maillot de bain de la mise en situation 2). Par contre, lors de notre rencontre initiale avec la personne qui signale la situation, si nous nous apercevons que le geste a été commis de manière malveillante, il ne faut pas compléter la grille d'évaluation avec l'élève investigateur. C'est-à-dire que nous allons compléter la grille d'évaluation avec les autres élèves impliqués, mais pas avec celui investigateur. Nous allons toutefois le rencontrer afin de lui expliquer nos interventions et lui confisquer son téléphone. Puis, comme pour les autres situations de sextage, il faut communiquer avec le service de police par la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des trois mises en situation est qu'il faut absolument appliquer les interventions de la trousse sexto lorsqu'il y a des répercussions dans l'école ou si un élève vient dénoncer une situation. Nous ne pouvons pas appliquer les étapes de la trousse si un parent vient nous parler d'une situation sans répercussions scolaires. Il est donc primordial de suivre les étapes d'interventions de la trousse sexto afin que tout soit fait de manière adéquate. Je retiens également que la communication avec le service de police est très importante puisque ce sont les policiers qui prennent en charge les situations lorsque la trousse sexto est complétée. D'ailleurs, les mises en situation m'ont permis de mieux comprendre que les intervenants scolaires ne sont pas mandataires des services de police et que nous ne pouvons pas rencontrer un nouvel élève impliqué lorsque nous avons remis la trousse sexto complétée. De plus, je retiens que malgré la non collaboration de certains élèves, je dois continuer à appliquer les interventions de la trousse sexto et communiquer avec le service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate est la rencontre avec l'élève afin de remplir la grille d'évaluation de l'incident. Cette étape est délicate selon moi parce qu'il faut suivre le questionnaire et «ne pas mettre les mots dans la bouche» de l'élève. Comme intervenante, j'ai envie de démontrer mon empathie et ma bienveillance lors de situations de sextage, mais je crois que c'est délicat de le démontrer tout en remplissant la grille d'évaluation, car j'ai envie de montrer mon soutien, mais je ne veux pas non plus compromettre des preuves ou une possible enquête. Je pense que l'aide-mémoire va grandement m'aider à suivre toutes les étapes et à ne pas en oublier! De plus, une autre étape que je trouve délicate est la communication aux parents des élèves impliqués. Que l'élève soit victime ou investigateur, il y aura un impact au niveau personnel et au niveau de sa famille. Je trouve donc l'étape de la communication avec la famille délicate. Même si ce ne sera pas moi qui fera la communication officielle, je travaille tout de même continuellement en collaboration avec les familles et je me questionne au niveau des bonnes attitudes à adopter après une situation de sextage.